



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 JUIN 2022 A 20H00
A LA MAIRIE DE ST ONEN LA CHAPELLE

Présents : Jean-François BOHANNE, Roger SOURDAINE, Laëtitia VAIDIE, Robert EVEILLARD, Marianne LAYEC, Mickaël LORAND, Catherine BURLOT, Aurélie BAUBRY-LOUVEL, Elodie BRIAND, Véronique LETARD, Stéfan MAIDANATZ, Christophe DUVAL, Caroline BEDEL, Mireille MOINERIE, Jean-Claude BOUCHET

Monsieur Mickaël LORAND a été désigné secrétaire de séance.

A été validé à l'unanimité de rajouter à l'ordre du jour : Cadeau pour les départs en retraite.

✓ **MAISON LOHAT, 2 RUE DU PLESSIS : TARIF DE LOCATION**

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une demande de location a déjà été reçue en mairie. Monsieur Le Maire invite le conseil municipal à fixer le tarif qui sera appliqué pour cette location, dès lors que la commune en sera propriétaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité, de fixer le loyer à un montant mensuel de 600€ hors charges.

✓ **MAISON LOHAT, 2 RUE DU PLESSIS : DELIBERATION MODIFICATIVE POUR EMPRUNT**

Monsieur le Maire demande au conseil municipal qu'une délibération modificative doit être prise pour intégrer le prêt de 200 000€ en crédit avec un taux de 1.45% sur 5 ans, pour le financement de l'achat du bien.

A l'unanimité, le conseil municipal vote cette délibération modificative.

✓ **DECISIONS MODIFICATIVES**

Le Maire informe le conseil municipal des décisions modificatives à prendre sur le budget principal de la commune et le budget de l'assainissement.

BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, d'effectuer les transferts de crédits suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

DEPENSES :

- CHAPITRE 67 – Compte 673 : 1000€
- CHAPITRE 67 – Compte 67411 : - 1000€

SECTION D'INVESTISSEMENT :

RECETTES :

- CHAPITRE 40 – Compte 28051 : 49,36€
- CHAPITRE 16 – Compte 165 : - 49,36€

BUDGET ASSAINISEMENT DE LA COMMUNE

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'effectuer les transferts de crédits suivants :

SECTION D'INVESTISSEMENT :

DEPENSES :

- CHAPITRE 23 – Compte 2312 : 14 656,67 €
- CHAPITRE 40 – Compte 1391 : - 14 656,67 €

✓ **BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT LE BROCELIANDE**

Le Maire informe le conseil municipal que le budget primitif doit être actualisé. A l'unanimité, le conseil municipal valide cette actualisation

✓ **GROUPEMENT DE COMMANDES COMMUNAUTE DE COMMUNES SAINT-MEEN MONTAUBAN**

Le Maire informe le conseil municipal des différents groupements de commandes possible :

- Lot 1 : petits travaux d'entretien
- Lot 2 : travaux de point à temps automatique
- Lot 3 : travaux de curage
- Lot 4/5/6/7 : travaux de fauchage/débroussaillage
- Lot 8 : signalisation horizontale et verticale

La commune adhère déjà au lot 1, au lot 2, au lot 3 et aux lots 4/5/6/7.

Le conseil municipal valide, à l'unanimité, l'adhésion au groupement de commandes avec la communauté de communes Saint-Méen Montauban pour 3 ans, pour les petits travaux d'entretien, les travaux de point à temps automatique, les travaux de curage, les travaux de fauchage et débroussaillage ainsi que pour la signalisation horizontale et verticale.

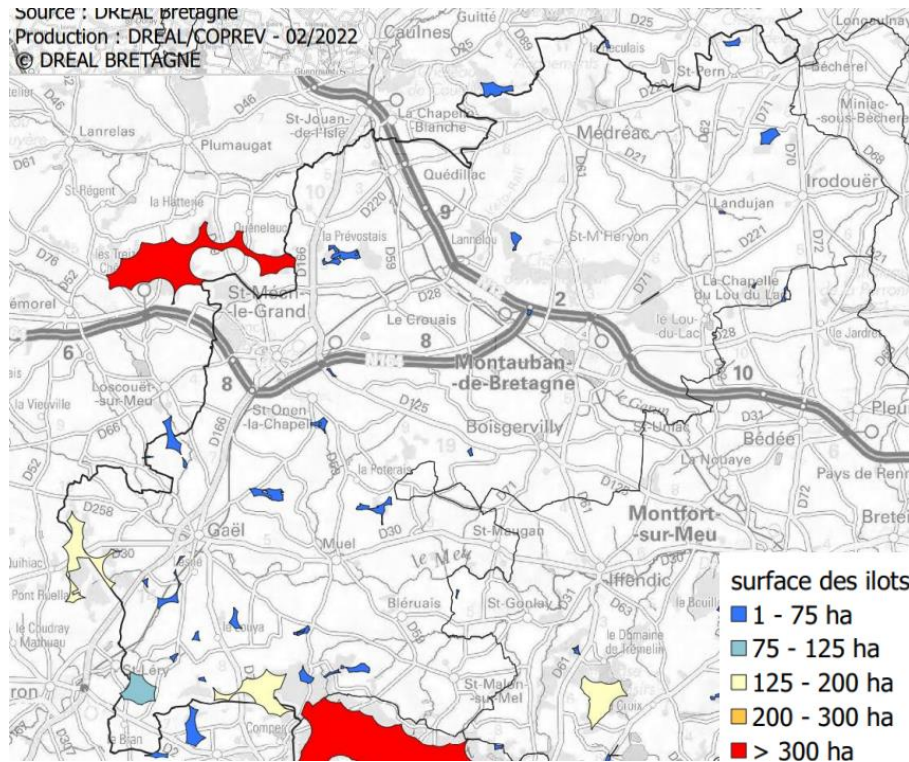
✓ **INFORMATION EOLIEN**

Le Maire informe le Conseil municipal des secteurs propices à l'installation de projets éoliens sur la communauté de communes Saint-Méen-Montauban.

La majorité des zones potentielles identifiées à plus de 500m des habitations (hors enjeux) se situent à :

- Gaël
- Muel
- Irodouër
- Médréac
- Saint-Onen-la-Chapelle

Cartographie des zones favorables (tout enjeux confondus-moyen, fort, très fort)



Les espaces qui ressortent sont ceux majoritairement identifiés comme étant en zone à faible ou à moyen enjeu en dehors des contraintes du territoire.

D'après la cartographie de la DREAL les zones identifiées à Quédillac, Médréac et Irodouër sont classées en zones à forts ou à très forts enjeux.

La commune de Saint-Onen-la-Chapelle est concernée par un îlot sur la route de Muel, mais le potentiel est limité.

✓ **TAXE D'AMENAGEMENT DES PARCS D'ACTIVITES**

Le Maire informe le conseil municipal du reversement de la taxe d'aménagement de la nouvelle disposition de la Loi de Finances Initiale (LFI) 2022.

Le Maire rappelle que le taux de la taxe d'aménagement sur les parcs d'activités de la commune est de 1,5%.

L'article 109 de la LFI 2022 impose le reversement de plein droit, par la commune, de tout ou partie du produit de la taxe d'aménagement qu'elle a perçue, à l'EPCI dont elle est membre, compte-tenu de la charge des équipements publics relevant, sur le territoire de cette commune, de la compétence de l'EPCI.

La communauté de communes Saint-Meen-Montauban peut appliquer un taux modulable de la taxe, allant de 1% à 5%.

Elle devient obligatoire au 1^{er} janvier 2023.

Une délibération concordante doit être prise avant le 30 novembre 2022.

✓ **ASSAINISSEMENT : TRANSFERT DE COMPETENCE**

Le Maire informe le conseil municipal que la compétence assainissement va être transféré à la Communauté de Communes.

La loi Notre d'août 2015 prévoyait initialement de rendre obligatoire le transfert des communes vers les communautés de communes au 1^{er} janvier 2020 mais elle est reportée au 1^{er} janvier 2026.

✓ **LOTISSEMENT « LE BROCELIANDE » : FRAIS D'IMPLANTATION**

Le Maire propose aux conseillers municipaux que la commune prenne en charge les frais d'implantation du géomètre pour les permis déposés en 2022.

Les frais d'implantation par un géomètre sont de l'ordre de 480€HT/lot. Ce coût est normalement à la charge de l'acheteur.

Il rappelle que certaines personnes ont réservé des lots, il y a déjà plus de deux ans, qu'elles ont été impactées par les délais supplémentaires engendrés sur ce lotissement, la hausse des prix et qu'un effort complémentaire de la commune pourrait être envisagé.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité la prise en charge des frais de géomètre par la commune pour les permis de construire déposés avant le 31 décembre 2022.

✓ **SORTIES SCOLAIRES : AIDE DIRECTE**

Le Maire rappelle que la participation de la commune aux sorties scolaires est de 40€/enfant/an maximum pour les élèves des écoles primaires et maternelles fréquentant les établissements de Saint-Méen le Grand. Actuellement cette aide est versée directement à l'école mais les familles onenaises ne bénéficient pas intégralement de cette aide, notamment pour les écoles privées.

Le conseil municipal, après avoir échangé, souhaite en reparler ultérieurement, et autorise le Maire à engager des discussions avec les écoles.

✓ **ECOLES PRIVEES : PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande de participation aux frais de fonctionnement des écoles privées de ST MEEN LE GRAND (maternelles et primaires) pour l'année scolaire 2021/2022.

Pour l'année scolaire 2021/2022 – 16 enfants sont scolarisés en maternelle et 25 enfants en primaire.

Conformément à la convention qui a été passée entre la commune de ST ONEN LA CHAPELLE et l'OGEC de l'école privée SAINT JOSEPH de SAINT MEEN LE GRAND et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, de verser une participation égale au coût moyen départemental, soit pour la maternelle : 1307 € et pour le primaire : 384 € pour l'année scolaire 2021/2022,

Le montant total de la participation s'élève donc à **30 512 €**.

- Soit 1307€ x 16 enfants = 20 912 € pour les enfants de maternelle
- Et 384 € x 25 enfants = 9 600 € pour les enfants du primaire.

✓ **SUBVENTION 2022 AUX ASSOCIATIONS**

Marianne LAYEC, adjointe, annonce que l'on fera un point sur les subventions lors du prochain conseil municipal en septembre pour les associations ayant déposé leur demande hors délai.

✓ **DEVIS**

DEVIS SALLE POLYVALENTE

Le Maire présente le devis pour la salle polyvalente pour des travaux d'éclairage et des travaux sanitaires.

Les trois sanitaires vont être équipés de détecteurs de présence et l'ensemble des luminaires de la grande salle vont passer en LED.

Le devis s'élève à 3410.52€ TTC

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'accepter le devis pour les travaux de la salle polyvalente.

D'autres points sont soulevés pour améliorer la sécurité de la salle :

- Alarme
- Minuteur sur l'éclairage extérieur
- Protéger la climatisation/chauffage
- Changer le sol de la cuisine et du bar qui est très glissant

DEVIS COURT DE TENNIS

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a fait des demandes de devis pour refaire le sol et le tracé du court de tennis et du terrain multisport. Il rappelle que le court de tennis est ouvert 24H/24H.

Le montant s'élève à 7 763,40€ HT pour l'ensemble des travaux du terrain de tennis et 495€ HT uniquement pour le tracé du court.

DEVIS CITY STADE

Le Maire informe le conseil municipal que le devis s'élève à 385€ HT pour la réalisation du tracé de lignes pour le city-stade.

Etant donné le montant des devis, le conseil municipal décide de reporter sa décision.

✓ CESSION DU FOND DE COMMERCE LE ST'O

Le Maire informe le conseil municipal que Mr et Mme BETIN, locataires du St'O ont demandé en juillet 2021 de faire l'acquisition du fonds de commerce. Il souligne que la licence IV reste au nom de la commune.

Il rappelle qu'il est stipulé dans le contrat de bail, à l'article 6, que les locataires « Aux termes des présentes, la faculté d'acquérir, si bon lui semble, et sous réserve de la réalisation des conditions suspensives d'usage en la matière, le fonds de commerce faisant l'objet du contrat de location gérance. Par suite la commune, s'oblige à réaliser la vente ainsi promise si elle est demandée dans le délai prescrit. »

Le prix de vente du St'O est de 2000€ comme stipulé à l'article 6.3 « la vente aura lieu sous les conditions suspensives d'usage en la matière au prix de 2000€ ».

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider à 13 voix pour et 2 voix contre la cession du fonds de commerce.

✓ NOM DU CHEMIN

Le Maire rappelle qu'une délibération doit être prise pour donner un nom au chemin reliant la rue de l'Etang et la rue du Pont-Thomas.

Les conseillers municipaux souhaitent un nom qui rappelle le patrimoine et l'histoire de Saint-Onen-la-Chapelle.

Le nom proposé est :

- Passage de l'alambic

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de valider à 14 voix pour et 1 voix contre le nom choisi pour cette voie.

✓ **QUESTIONS DIVERSES**

FACEBOOK

Véronique Letard, conseillère, présente le Facebook de la commune. Elle souligne qu'il ne faut pas hésiter à lui envoyer des informations pour alimenter la page.

RECENSEMENT DE LA POPULATION 2023

Monsieur le Maire souligne qu'il faut :

- Nommer un coordonnateur communal
- Recruter deux agents recenseurs

CADEAU DEPART EN RETRAITE DE MONIQUE COLOMBEL

Monsieur Le Maire propose de prendre une délibération pour offrir des cadeaux aux agents faisant valoir leur droit à la retraite. Il est proposé de retenir et valider une somme de 600€ par départ.

CHEMINS DE RANDONNEES

Véronique Letard, conseillère, présente les différents chemins de randonnées sur la commune, et propose des modifications d'itinéraires pour élargir le choix et améliorer la qualité des circuits.